

7 RECOMMANDATIONS POUR LA RÉCLAMATION

Nous sommes désolés d'apprendre qu'il y a un souci avec votre commande. Si le produit est endommagé, nous essaierons de régler le problème le plus rapidement possible. Voici nos recommandations sur la manière de procéder :

1. QUELQUE CHOSE NE VA PAS

Si vous constatez que la marchandise réceptionnée ne correspond pas à votre commande ou que la marchandise est endommagée, veuillez nous en informer immédiatement par mail ou par téléphone, dans un délai maximum de 5 jours après la livraison.

2. N'ATTENDEZ RIEN

Si la marchandise est endommagée, il est nécessaire de procéder à la réclamation dès l'apparition du défaut. L'utilisation continue du produit pourrait entraîner une aggravation du défaut et une détérioration ultérieure du produit, ce qui pourrait causer un refus de la réclamation.

3. QUE POUVEZ-VOUS RÉCLAMER?

Si la marchandise achetée présente un défaut, vous avez le plein droit de réclamer le produit. Par défaut, on entend un changement des propriétés du produit causé par l'utilisation de matériaux inadaptés ou de mauvaise qualité, par le non-respect des techniques de production ou par un design inapproprié.

4. QU'EST-CE QUE VOUS NE POUVEZ PAS RÉCLAMER?

Un défaut ne peut être considéré comme une détérioration des produits causée par l'usure (telles que des baskets usées) ou un entretien inadéquat (telles que des baskets lavées en machine), des changements naturels dans les matériaux dont sont faits les produits, ou des dommages causés par l'utilisateur ou un tiers.

5. LA PÉRIODE DE GARANTIE N'EST PAS ÉQUIVALENTE AU CYCLE DE VIE

La marchandise est couverte par une période de garantie de 24 mois à compter de la date de réception de la marchandise. Toutefois, la période de garantie ne peut être confondue avec le cycle de vie des produits. Il s'agit de la durée pendant laquelle, avec une utilisation et un entretien appropriés, les produits peuvent résister à un usage donné et à des différences d'intensité d'utilisation dues à leurs propriétés.

6. LA PROPRETÉ COMME CONDITION DE RÉUSSITE DE LA RÉCLAMATION

Nous acceptons les réclamations uniquement si la marchandise réclamée est exempte de toute impureté et si elle est hygiéniquement conforme. Footshop SARL est en droit de refuser la prise en charge de produits qui ne répondent pas aux principes d'hygiène générale (Décret 91/1984 Coll. sur les mesures contre les maladies transmissibles).

7. LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES

Veuillez joindre le formulaire de réclamation rempli et une copie de la facture (que vous trouverez dans votre e-mail ou votre profil) et allez sur notre site web www.ftshp.be/fr/reclamation pour créer une étiquette de retour gratuite. Vous trouverez plus d'instructions sur notre site web.

~~FORMULAIRE~~ FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

Footshop.be/fr
Footshop a.s. | Thámova 18 | 186 00 Prague 8 | République tchèque
Tél.: +33 1 79 97 38 53 | E-mail: magasin@footshop.eu

RÉFÉRENCE DE LA COMMANDE:

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NOM DE L'ARTICLE:

CLIENT

PRÉNOM:

NOM:

ADRESSE:

TÉL:

E-MAIL:

VOTRE IBAN:

DESCRIPTION DU DÉFAUT:



Ne pas envoyer l'article avec paiement par le destinataire lors de la livraison, dans ce cas nous n'allons pas réceptionner le colis. Les articles doivent être toujours bien propres et secs. Et n'oubliez pas d'inclure la copie de la facture.

Date

Signature

~~FOOTSHOP~~